



HISTOIRE
DE LA
SOCIÉTÉ
FORESTIÈRE
NATIONALE.

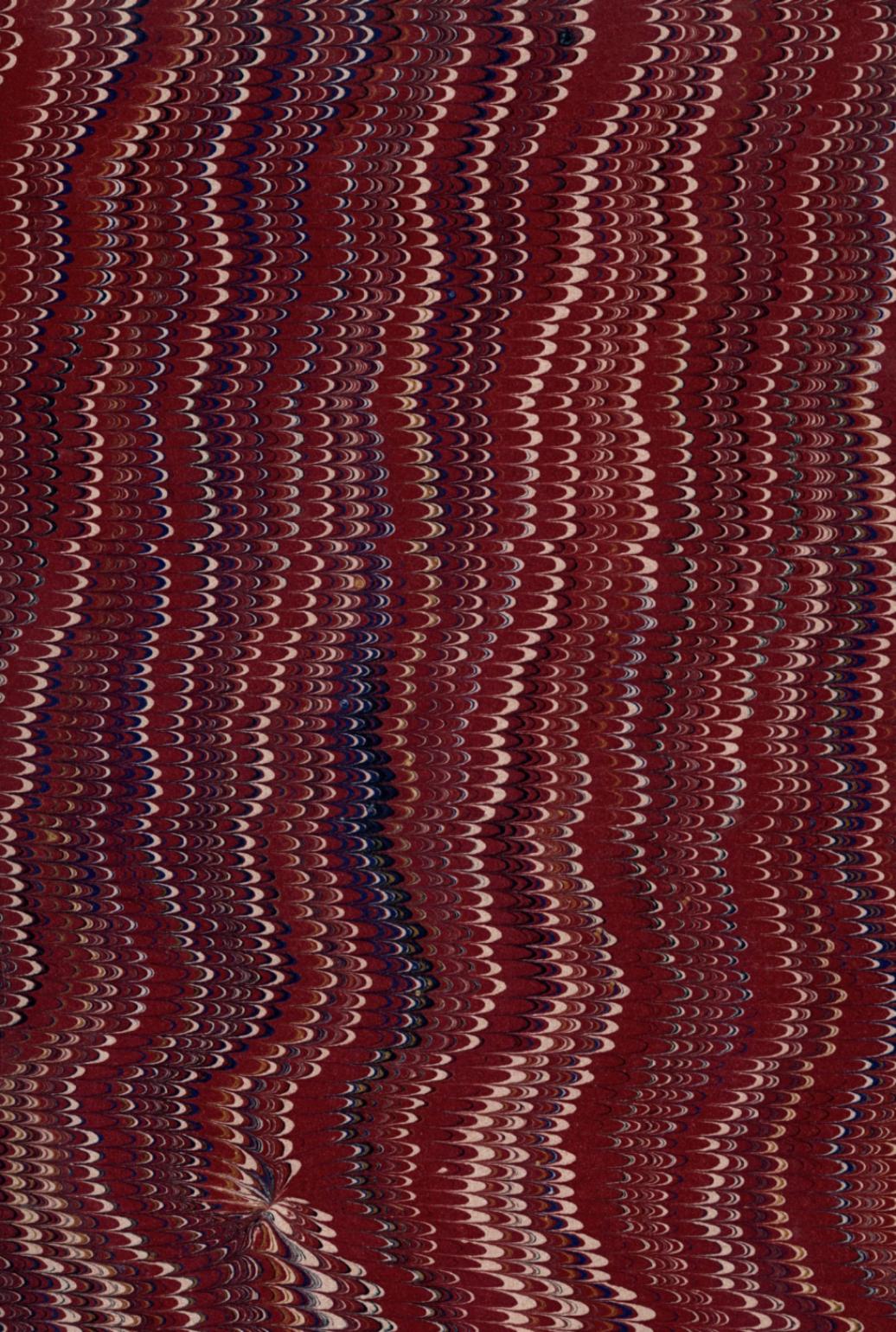
1899



DK

265





1866. 11. 11.
1866. 11. 11.

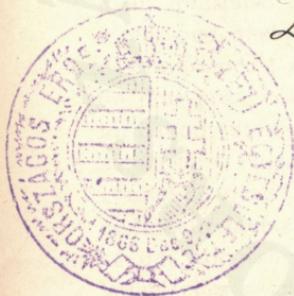


OEE Könyvtár
Áll.Éll. 2018

HISTOIRE
DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE
NATIONALE.

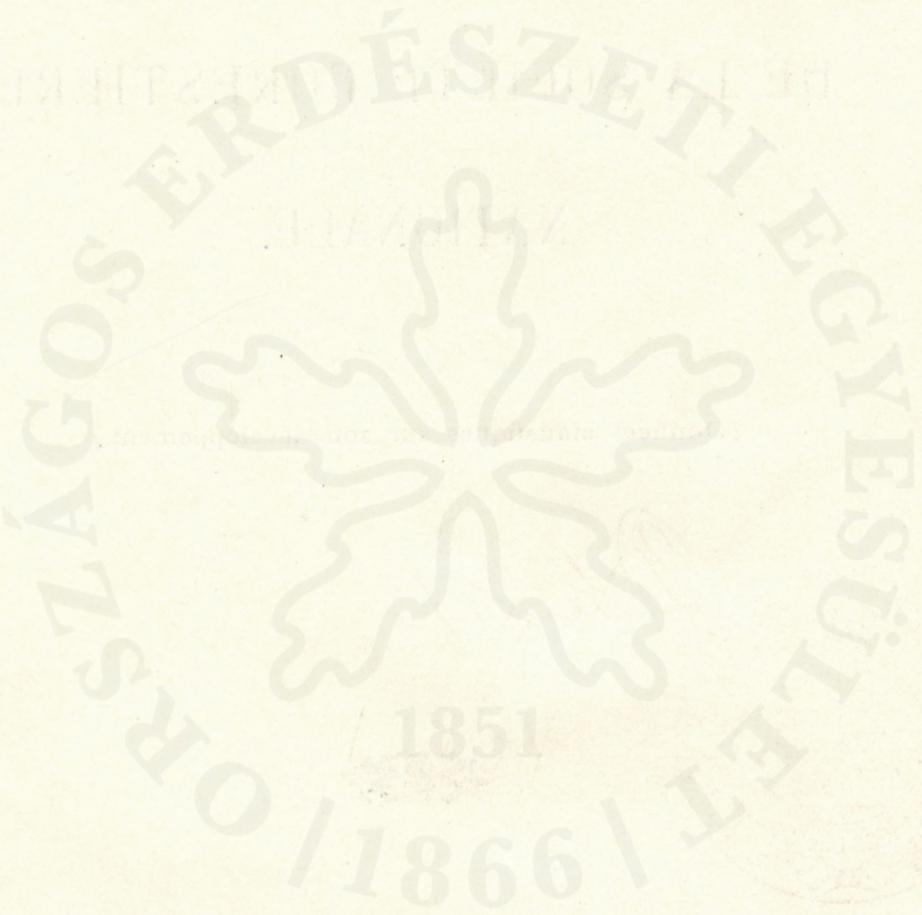
(Données statistiques sur son développement.)

D.k. 317



BUDAPEST
IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ PATRIA.
1899.

Áll. Ell. 2018
OEE Könyvtár



Histoire de la Société Forestière Nationale.

La «Société Forestière Nationale» fut fondée le 9 décembre 1866, à Pest, sur l'initiative de quelques représentants de la classe des propriétaires fonciers et quelques rares mais enthousiastes spécialistes forestiers et agricoles.

En réalité, ce ne fut pas une nouvelle association qui se forma ce jour-là, mais plutôt l'ancienne «Société Forestière Hongroise» se transforma en «Société Forestière Nationale», sans que pour cela la première se fût disloquée. Les membres de celle-ci eurent le même devoir, du moins nominativement, et sa fortune fut également transmise à la nouvelle société, et les anciens statuts ne subirent que quelques modifications en conformité de la nouvelle direction imprimée à l'action de la société. Mais en examinant les choses de plus près, l'on se rend compte qu'en l'essence même la transformation fut si complète, qu'il est devenu impossible de trouver aujourd'hui entre les deux sociétés un point commun ou une connexité quelconque, aussi bien au point de vue de leur esprit de fonctionnement et du sens dans lequel elles agissaient, qu'en ce qui concerne le public sur lequel elles s'appuyaient et sur lequel elles essayaient d'exercer une action.

A l'exception de quelques grands seigneurs, la «Société Forestière Hongroise», fondée en 1851, était surtout composée de gens s'occupant d'économie forestière, dont la majeure partie avait depuis peu immigré de l'étranger, qui parlaient une langue autre que celle du pays, et qui voulaient suivre des idées ne pouvant jamais prendre racine en Hongrie. Et bien que le but et la tâche de cette société consistât à servir les intérêts de l'économie fores-

tière hongroise, elle ne parvint jamais à exercer une influence sur la classe de la société dont elle était appelée à servir et défendre les intérêts.

Cet état de chose était d'autant plus regrettable qu'à cette époque les propriétaires forestiers hongrois ne manifestaient plus la même indifférence à l'égard de l'économie forestière nationale. Marchant de pair avec le développement de la vie économique, développement qui se manifesta pendant les années précédant cette époque, la demande de bois devint non seulement de plus en plus pressante, mais l'amélioration des conditions du transport et du commerce permirent bientôt que ce produit put être expédié vers des contrées éloignées. Néanmoins quoique, d'un côté, ces circonstances aient augmenté les rapports de la forêt, de l'autre côté, le manque d'une loi forestière amena la ruine de plus en plus accusée des forêts qui, par endroits, étaient même menacées d'une destruction complète causée soit par une exploitation excessive, soit par les pâturages concédés d'une manière illimitée. Les lois de 1848 ayant affranchi les corvéables et rendu ceux-ci propriétaires de terres, il en résulta que tout le monde dut dorénavant participer aux paiements des charges publiques: les propriétaires fonciers, qui venaient de perdre la dîme, durent s'efforcer de remplacer celle-ci par un accroissement du rapport de leurs forêts également imposées, et de sauvegarder tous leurs intérêts directement rattachés à leurs propriétés forestières. C'est pourquoi l'idée de ne pas prêter son concours à ce mouvement ayant pour but de relever une branche aussi importante de l'économie forestière, ne pouvait même pas venir à la classe de propriétaires fonciers constituant un des principaux facteurs de la vie économique du pays.

Mais malgré que dans la deuxième moitié de notre siècle, chaque circonstance tournât l'activité de la classe des propriétaires vers les intérêts de l'économie politique, la «Société Forestière Hongroise» ne put obtenir qu'on lui accordât la confiance et le concours si nécessaires pour qu'elle pût fonctionner avec succès, se développer et prospérer de manière à exercer une action salubre. Tout au contraire, comme elle ne considéra pas les questions d'économie forestière au point de vue de la situation et des intérêts

du pays, mais que, pour atteindre son but, elle suivit des exemples étrangers et y employa des moyens rebutant aux cercles patriotiques qui connaissaient la question — elle éveilla l'antipathie, même chez ces hommes compétents qui, enfants de la patrie hongroise et espérant relever l'économie forestière hongroise, ainsi que la littérature y relative, s'étaient ralliés en toute confiance à la société. L'on ne peut nier que cette société s'occupa — et s'occupa à fond — de beaucoup de questions importantes; mais ses conférences tenues en langue allemande n'éveillèrent pas d'écho dans les cercles intéressés et n'eurent que fort rarement un résultat positif. C'était aussi le sort de sa revue rédigée en allemand, pour laquelle elle fit d'énormes sacrifices et qui, néanmoins, ne parvint jamais à un niveau tel qu'elle pût sérieusement figurer parmi les publications analogues de l'Allemagne; elle exerça donc également peu d'influence et contribua peu à la vulgarisation des connaissances en matière d'économie forestière. Quant à ses efforts, très louable du reste, de fonder en Hongrie un institut appelé à former le personnel technique subalterne indispensable dans toute économie forestière bien gérée, ils restèrent sans aucun succès, attendu que personne parmi les intéressés ne voulut prêter son concours à la création d'une école forestière allemande en Hongrie.

De sorte que cette société qui comptait près de 1000 membres, parmi lesquels un grand nombre possédait tous les talents requis, et deploya une grande activité, ne fit faire, durant son existence de 17 ans, que fort peu de progrès à la question d'économie forestière hongroise. Du reste, déjà après 1860, le mécontentement et des divergences de vues commencèrent à se manifester au sein de la société. Ce désaccord engagea une partie des membres à se séparer du corps, pendant que les pionniers de la littérature forestière hongroise, Adolphe Divald et Charles Wagner, fondaient les «Erdészeti Lapok» (Revue Forestière), rédigés en hongrois et ayant des tendances et l'esprit hongrois.

A partir de ce moment les affaires de la »Société Forestière Hongroise« déclinèrent degré par degré; en même temps, un nouveau mouvement commença à se produire autour des »Erdészeti Lapok« que ses fondateurs maintinrent, malgré toutes les persécutions dont ils étaient l'objet, au prix de grands sacrifices et en

leur donnant tous les soins nécessaires. Ce mouvement, imbu d'un esprit purement hongrois, s'étendit de plus en plus et, efficacement soutenu par «l'Association Agricole de la Hongrie», conduisit en 1866 à la fondation de la «Société Forestière Nationale». Au fond donc, non seulement celle-ci n'est pas l'héritière de l'ancienne «Société Forestière Hongroise», mais, tout au contraire, sa naissance doit uniquement être attribuée à cette divergence qui, après 1860, commençait à se manifester entre la tendance de la société et l'opinion publique et qui eut pour résultat de grouper autour des «Erdészeti Lapok» tous les éléments hongrois s'intéressant à l'économie forestière nationale.

Il y a également lieu de ne pas perdre de vue que la fortune dont la nouvelle société hérita de l'ancienne était représentée seulement par 84 fl. 17 kreutzers en espèces, et 57 fl. 73 kreutzers de créances à recouvrer; quant à ce fait que, l'ancienne société n'étant pas dissoute, les noms de ses membres figuraient temporairement sur la liste de la nouvelle société, elle ne constitue, au fond, qu'un lien en apparence, car les membres qui n'approuvaient pas la tendance de la société nouvellement formée, quittèrent celle-ci effectivement et peu de temps après sa fondation, faisant ainsi de la place aux nouveaux membres qui y affluèrent en grand nombre et prêtèrent leur concours à la société avec non moins d'enthousiasme.

Dès sa formation, la Société Forestière Nationale s'attacha à gagner à ses vues la classe des propriétaires forestiers qui, au fond, étaient les plus directement intéressés dans la question. Rien ne prouve mieux combien la société s'acquit bientôt la sympathie et le concours de cette classe de propriétaires et de l'opinion publique, que ce fait qu'un grand nombre de fondations furent mises à sa disposition dès son début, et même en dehors des cercles directement intéressés (telle la fondation de 500 florins de la jeunesse de Budapest), de sorte que, lors de sa première assemblée générale qui eut lieu en 1867, le capital social s'éleva, grâce au zèle du président et du conseil d'administration, à plus de 17,000 florins. La société put donc entrer en fonction dès que le gouvernement constitutionnel eut approuvé ses statuts, dans une situation financière excellente.

En ce qui concerne la tâche que la société s'était imposée, de même que les moyens qu'elle comptait employer pour atteindre son but, les premiers paragraphes des statuts sont assez explicites ; depuis le début, l'esprit de ces statuts n'a, pour ainsi dire, subi aucune modification.

D'après les dits paragraphes la Société Forestière Nationale a pour tâche de sauvegarder et faire prospérer les intérêts de l'économie forestière hongroise ; pour atteindre ce but elle a recours aux moyens ci-après :

a) tenir des assemblées périodiques dans les diverses contrées du pays, en vue de discuter les questions d'économie forestière ;

b) faire connaître l'état de toutes les branches de l'économie forestière et des forêts existant dans les diverses contrées du pays, de même que les différents procédés et modes de gestion forestière les plus recommandables pour assurer à l'économie forestière un développement rationnel ;

c) encourager la littérature forestière, tant par la publication du moniteur de la société, que par la rédaction et l'édition d'oeuvres forestières ;

d) prêter son concours à l'éducation d'étudiants bien doués mais pauvres ;

e) faire voyager les hommes du métier en les envoyant soit à l'étranger soit dans l'intérieur du pays, afin de recueillir des connaissances appelées à relever l'économie forestière ;

f) propager les connaissances forestières, ou prêter son concours à la création d'écoles forestières hongroises ;

g) fonder une bibliothèque spéciale, avoir soin de son entretien et l'enrichir ;

h) émettre son avis sur les questions forestières que le gouvernement lui pose ;

i) transmettre au gouvernement les observations et propositions relatives aux questions forestières ;

k) si les propriétaires forestiers en font la demande, leur recommander des membres experts de la société pour être employés dans les offices forestiers ;

l) donner des conseils aux membres de la société sur toutes les questions forestières importantes ;

m) secourir les veuves et orphelins des membres décédés, en se servant du fonds disponible à cet effet et en se conformant au règlement spécial y relatif;

n) secourir les agents et gardes-forestiers qui sont membres de la société, et qui se trouvent dans une situation matérielle précaire, au moyen du fonds spécial destiné à cet effet et conformément aux règles qui en régissent l'emploi.

Il est évident qu'à de certains points de vue la société commença à fonctionner au milieu d'une situation matérielle favorable. Sa fondation coïncida avec l'avènement du gouvernement responsable en Hongrie, et bien que celui-ci, en reprenant la direction des affaires, fut assez préoccupé par une foule de questions à régler, il n'en appuya pas moins toute action ayant pour but l'encouragement et le relèvement d'une branche quelconque d'intérêt public. La Société Forestière Nationale pouvait donc être certaine que ses propositions seront prises en considération, et que ses initiatives rencontreront d'autant plus l'approbation générale qu'elle avait, dès le début, pleinement réussi à se concilier la sympathie des propriétaires intéressés, ainsi que celle du grand public s'occupant de questions d'économie politique, par son esprit vraiment patriotique et la façon sérieuse dont elle embrassa immédiatement les intérêts de l'économie forestière hongroise.

Mais, d'un autre côté, de grandes et nombreuses tâches attendaient la nouvelle société à l'oeuvre, car à cette époque l'économie forestière était parvenue à l'état d'une crise aiguë.

L'exploitation excessive des forêts, l'insouciance en ce qui concernait les reboisements, de même que l'usage illimité des pacages menaçaient incessamment la ruine complète des forêts. Le rachat des droits de servitude restés au propriétaires forestiers, par suite de l'abolition du servage, n'avança que fort lentement. Dans ces temps de grandes transformations sociales, le peuple affranchi considéra les forêts comme biens communs et ne menagea ni ses propres bois, ni ceux des autres, de sorte que les forêts communales laissées sans aucune surveillance marchaient également à grands pas vers leur perte totale et que les dégâts forestiers augmentaient en des proportions vraiment inquiétantes. La situation faite aux grands propriétaires vivant dans des conditions plus réglées n'était

pas plus satisfaisante, car, par suite de l'insuffisance des moyens de transport et faute, d'hommes du métier, la vente des produits forestiers ne put prendre l'extension voulue, de sorte que beaucoup parmi les plus importants propriétaires forestiers purent à peine payer les impôts dont leurs forêts étaient frappées. L'énorme disproportion qui existait entre cet impôt et les revenus des bois donna, du reste, lieu à beaucoup de plaintes. La cause principale de tout ceci résida surtout dans les lois forestières qui constituaient le legs des anciens temps et qui, n'embrassant que certaines branches de l'économie forestière, ne purent s'adapter aux conditions changées; elles éveillèrent l'antipathie du grand public aussi bien que celle des autorités qui, surchargées de toutes sortes d'affaires n'avaient que fort peu de temps pour s'occuper des questions de l'économie forestière, en général assez négligée.

Dans de pareilles conditions la société se trouva donc, dès sa formation, en face d'obstacles difficiles à surmonter.

Elle réclama, lors de sa première assemblée générale tenue en 1867, la création d'une loi forestière conforme à la situation économique du pays, tandis que, d'un autre côté, elle pressa le gouvernement d'instituer la surveillance de l'État sur les forêts et d'organiser la gestion centrale de toutes les affaires forestières. A cette époque, celles-ci relevaient de trois ministères différents: les forêts domaniales étaient gérées par le ministère des finances; le ministère de l'agriculture exerçait la surveillance sur les particuliers et les personnes de droit, tandis que la gestion des forêts de fondations publiques était, comme actuellement encore, du ressort du ministère des cultes et de l'instruction publique. Mais, même au sein du ministère des finances, il n'y avait qu'une partie des forêts domaniales qui relevaient de la section forestière proprement dite comprenant d'hommes du métier; quant aux forêts dites «de mines», qui, depuis les temps les plus reculés, étaient destinées à fournir aux mines le bois dont celles-ci avaient besoin, elles étaient confiées à une section dans laquelle il n'y avait pas un seul homme du métier, absolument comme dans les sections du ministère de l'agriculture et celui des cultes, chargées de l'expédition des affaires concernant les forêts de leur ressort. Avant tout

la société adressa donc au gouvernement un mémoire motivé dans lequel elle demanda la centralisation de la gestion des affaires forestières, cependant qu'elle prit les dispositions nécessaires pour assurer la marche des travaux préparatoires ayant pour but la création d'une loi forestière. De concert avec l'association agricole de la Hongrie, elle transmit au gouvernement, en 1868, un projet de loi qui, avoir été l'objet de discussions et de réclamations sans nombre durant onze années, fut enfin déposé sur le bureau de la Chambre et forma, après son vote, la base de la loi forestière actuellement en vigueur.

Personne ne peut en douter que la création de cette importante loi, qui devint par la suite et sur le terrain de l'économie forestière la source de tant de résultats favorables, était, en majeure partie, due au zèle déployé par la société. A partir de 1868, il ne se passa pas une année sans que la société n'eût pressé le dépôt du projet de loi sur le bureau de la Chambre, de même qu'il ne se fit pas une réunion ou conférence à ce sujet, où la société forestière ne se fût fait représenter par les plus éminents membres choisis dans son sein. Et, de même que l'initiative et les travaux formant la base de la loi étaient entièrement dus à son action, de même ce fut encore la société qui prit une part active à l'élaboration ultérieure et aux travaux préparatoires de cette loi, jusqu'à ce que celle-ci fut, enfin, votée en 1879.

La société joua le même rôle dans la transformation qui, plus tard, rendit possible que l'on organisa l'exécution rationnelle de la loi : la concentration de toutes les questions d'économie forestière au sein du ministère de l'agriculture, qui seul est compétent en cette matière. L'idée de cette transformation est due également à la société qui, dès 1867, en réclama l'application. Et lorsque la loi forestière fut enfin créée en 1879, c'est encore la Société Forestière Nationale qui fut la première à réclamer que la direction centrale des forêts domaniales fut transférée du ministère des finances à celui de l'agriculture, ce qui eut lieu quand furent prises les premières dispositions concernant l'exécution de la nouvelle loi.

Dans le projet de loi sur les forêts, la société revendiqua aussi l'organisation de la surveillance de l'Etat sur toutes les

forêts, et proposa à cet effet la création d'un poste d'inspecteur des forêts pour chaque comitat. Bien qu'ayant subi quelques modifications, ce projet fut également adopté: lors de l'exécution de la loi l'on créa des inspections de forêt comprenant dans leurs sphères d'action les territoires réunis de 2, 3 ou 4 comitats.

Elle s'efforça de faire disparaître aussi les inconvénients que la marche lente du rachat des droits de servitude créa à l'économie forestière, et proposa, dans les limites de la loi sur les forêts, que l'on fixât un terme auquel toutes ces sortes d'affaires devaient être terminées. Quoique ce projet de la société ne fut pas inséré dans la loi sur les forêts, il n'en est pas moins vrai que cet effort ne fut pas fait en pure perte, attendu qu'il exerça une influence salutaire sur la création de la loi LIII de 1871, qui régla les conditions de droit et de possession restées en suspens par suite de l'abolition du servage en vertu des lois de 1848, et qui contient, entre autres, cette importante disposition concernant l'économie forestière et ordonnant que les surfaces boisées et allouées aux ci-devant corvéables à titre de redevances en forêts, fussent considérées comme biens par indivis soumis à la surveillance des autorités et toujours gérés comme forêts.

La société s'occupa également — et ce depuis sa fondation — de la question des impôts sur les forêts dont nous avons déjà fait mention plus haut. Bien que son action en ce sens ne fût pas suivie d'un succès immédiat, l'initiative qu'elle en avait prise amena néanmoins un résultat d'une certaine importance, attendu qu'elle exerça une grande influence sur les dispositions législatives ultérieurement prises et concernant la fixation de l'impôt sur les forêts. En ce sens la société ne cessa jamais de servir les intérêts des propriétaires forestiers, et c'est son mérite à elle seule si le gouvernement prit une décision ordonnant que, dans l'instruction relative à l'estimation cadastrale des forêts — publiée en même temps que celle qui fixa l'impôt foncier — l'on classât les forêts selon leurs revenus et en tenant compte des conditions dans lesquelles se trouve l'économie forestière.

En ce qui concerne le règlement des conditions du droit de chasse, l'action engagée par la société eut un résultat direct, car ce fut son projet de loi à elle qui constitua la base

de la loi de 1872 sur la chasse, loi qui fut modifiée par celle de 1883. En outre, il est permis d'espérer que, lors de la revision de la susdite loi, le gouvernement, tenant compte de l'avis récent que la société avait fourni sur la demande faite par lui, réglerá certaines questions importantes sur le droit de chasse conformément à cet avis qui cherche à donner une satisfaction plus complète aux intérêts des propriétaires forestiers.

Lors de la création de la loi sur la chasse, la société insista également sur la nécessité de régler le droit de pêche, de même qu'elle réclama le vote d'une loi qui protégât les oiseaux faisant la chasse aux insectes nuisibles.

Dernièrement elle prit position dans l'intérêt des propriétaires forestiers contre la revision projetée de la législation sur les cours d'eau, démontrant les énormes dommages que l'on causerait si l'on voulait réglementer la pratique du transport par radeau et du flottage à bûches perdues par la législation sur les cours d'eau, au lieu de la laisser régir par la loi sur les forêts qui existe déjà et qui est passée dans les moeurs.

La société a déjà fait plusieurs démarches pour améliorer les conditions du débit des produits forestiers par des tarifs réduits de transport, et ses efforts ont été tout aussi bien couronnés de succès comme sa demande relative au transport des graines et plants destinés aux reboisements et pour lesquels elle réclamait le transport à grande vitesse et l'application du tarif réduit. Elle obtint le même succès en ce qui concerne le tarif réduit pour des ouvriers forestiers voyageant par groupe, dans un temps où l'embauchage de ces ouvriers se fait pour les propriétaires forestiers avec beaucoup de difficultés.

Elle s'occupa également et jusqu'à ces derniers temps de questions touchant directement l'économie forestière, de même qu'elle fit aboutir toute une série de réformes de moindre importance. Au congrès forestier tenu en 1896, lors de l'exposition nationale organisée à l'occasion du millénaire de la Hongrie, elle provoqua, en dehors de l'enseignement forestier supérieur et de l'organisation des stations d'expériences, des discussions approfondies sur la question des surfaces dénudées, question qui ne laisse pas que d'être d'une importance capitale sur la vie économique

du pays. Afin de bien préparer la discussion et mettre la question bien en lumière, elle adressa, par la voie des autorités, un appel à tous les propriétaires forestiers et recueillit, avec la coopération des inspections de forêts, des données statistiques appelées à donner toutes les indications nécessaires pour bien pouvoir établir la répartition et la masse des surfaces dénudées du pays. Par cela, elle réussit non seulement à documenter cette question, mais elle parvint en même temps à susciter un mouvement général en sa faveur. Grâce à ses efforts, le ministre actuel de l'agriculture — qui du reste témoigna toujours un grand intérêt pour le reboisement des surfaces dénudées — s'en occupa avec encore plus de chaleur, et Sa Majesté le Roi lui même, dans son discours du trône avec lequel il ouvrit, en automne 1896, la session parlementaire, engagea la nation à s'intéresser plus généralement de la solution de cette question.

Il est donc tout naturel que la décision prise à la suite des discussions du congrès, communiquée au gouvernement et publiée ci-après «in extenso», rencontra l'approbation générale. Quant au ministre de l'agriculture, il ne se contenta pas de distribuer seulement des primes, des subventions et des plants gratuits, afin de favoriser le boisement des surfaces dénudées dans une plus large mesure qu'il ne se fût jusqu'alors, mais il saisit la première occasion, qui se présenta sous la forme d'un projet de loi sur la soumission au régime forestier de l'État des forêts communales et quelques autres forêts, pour faire en sorte que, conformément à la décision prise par le congrès, des agents-forestiers de l'État, chargés de dresser les plans et diriger les travaux de reboisement, soient mis à la disposition des propriétaires de surfaces dénudées, sans que, pour ce motif, ceux-là aient à faire de grands sacrifices.

La société eut du reste une large part dans la création de la loi sur la soumission au régime forestier de l'État des forêts communales et autres (forêts de ci-devant corvéables et autres copossessions, forêts de villes, etc.).

Dès que la loi sur les forêts fut créée, la société ne tarda pas à réclamer le vote d'une loi sur la soumission au régime forestier de l'État de diverses forêts, et lorsque celle-là tarda de

se réaliser elle ne manqua pas d'en presser la création. C'est ainsi qu'au cours du congrès forestier et à l'occasion des débats provoqués sur la question du boisement des surfaces dénudées, elle réclama de nouveau que la gouvernement s'exécutât, et quand le ministre de l'agriculture eut, enfin, terminé son projet, elle participa à la discussion de sa teneur. Par la création de la loi XIX de 1898 sur la soumission au régime forestier de l'État des forêts communales et quelques autres forêts, l'on fit face donc à une nécessité reconnue depuis longtemps déjà par la société forestière; la solution eut lieu conformément aux vœux de celle-ci et en faveur des propriétaires forestiers intéressés.

Tout en pressant la création et en prêtant son concours à la préparation de ces lois et arrêtés, la société joue encore un grand rôle en vulgarisant les connaissances d'économie forestière et en élevant le niveau des sciences spéciales par ses assemblées générales tenues chaque année, selon les circonstances, dans une autre contrée boisée du pays; elle fournit ainsi l'occasion de discuter les conditions dans lesquelles se trouve l'économie forestière locale et permet de préparer et résoudre certaines questions d'intérêt public. Il est hors de doute que la discussion de ces questions locales, discussion qui a lieu entre hommes du métier et dans les forêts mêmes des propriétaires intéressés, ne peut exercer qu'une influence salutaire sur la marche ultérieure de l'économie forestière et mettre de nouveaux principes et méthodes à la disposition des propriétaires forestiers.

Parmi toutes les assemblées générales de la société, c'est sans contredit le congrès forestier de 1896 qui constituera un point brillant dans la vie de la société, attendu qu'un grand nombre de propriétaires, fonctionnaires et agents-forestiers y prirent part. Trois importantes questions concernant l'économie forestière hongroise furent soumises à la discussion du congrès.

La première était celle du boisement des surfaces dénudées et dont nous avons fait mention plus haut.

La deuxième avait trait à la réorganisation de l'enseignement forestier supérieur, car l'école forestière de Selmezbánya étant toujours étroitement liée à celle des mines, une certaine partie de sujets, les sciences dites auxiliaires (mathématiques, physique,

mécanique, etc.) sont enseignés en commun aux élèves de d'école des forêts et à ceux de l'école des mines, ce qui empêche que ces sciences fondamentales auxiliaires soient enseignées conformément aux exigences du service forestier. D'un autre côté, les liens qui unissent actuellement les deux écoles, de même que leur siège actuel, ne permettent ni aux professeurs ni aux élèves de consacrer un temps suffisant à l'instruction supérieure et ne leur fournissent pas les modes pour y arriver, sans compter que les professeurs sont aussi dans l'impossibilité de s'occuper, sans faire un grand effort, du développement de la littérature spéciale. En conséquence, le maintien de l'état actuel peut être signalé comme nuisible à l'économie forestière.

Non moins importante était la question de l'organisation des stations d'expériences dont la résolution était appelée à combler un vide ressenti depuis longtemps déjà.

Le congrès prit donc, comme résultat des débats, les décisions suivantes soumises ensuite au ministre de l'agriculture; en ce qui concerne la première question, il a été déclaré que:

«Le congrès reconnaît la nécessité et l'urgence de boiser d'une manière plus soutenue les surfaces dénudées et celles qui menacent de se dénuder, aussi bien au point de vue de l'économie politique qu'en ce qui concerne la défense contre des inondations; à cet effet il estime qu'il y a lieu:

1. d'étendre la soumission au régime forestier de l'État, à l'aide d'une loi à créer, sur toutes les forêts communales, surfaces dénudées devant être boisées, forêts de copossessions des ci-devant corvéables et autres forêts ci-dessus désignées, à l'effet de hâter, soigner et assurer partout le boisement des surfaces dénudées par l'emploi d'hommes du métier;

2. de fixer, et faire contrôler par une commission toutes les surfaces dénudées du pays, de même qui menacent de se dénuder;

3. que l'État prête son concours aux travaux de boisement des surfaces dénudées, là où le boisement est exécuté dans un intérêt public et où il est bien établi que les bénéfices provenant de ce boisement sont inférieurs aux frais, de même que là où les propriétaires sont hors d'état de faire exécuter les travaux à leurs propres frais;

4. que l'État fasse l'acquisition des surfaces dénudées et terrains boisés qui menacent ruine, si c'est là le moyen le plus efficace pour exécuter le boisement ou empêcher le déboisement.

En conséquence, le congrès décide d'inviter la Société Forestière Nationale à faire parvenir au gouvernement hongrois un mémoire rédigé dans l'esprit des réformes ci-dessus énumérées.»

La décision prise sur la deuxième question est ainsi conçue:

«Le congrès forestier réuni à Budapest à l'occasion de la fête du millénaire de la Hongrie: attendu que l'unique école forestière qui existe actuellement, l'école forestière supérieure de Selmeczbánya, n'est pas un institut indépendant dont chaque ouvrier intellectuel consacre tout son temps uniquement aux intérêts de l'économie forestière mais que, tout au contraire, elle ne constitue qu'une partie complémentaire d'un établissement commun dont l'enseignement forestier, la direction, une grande partie du corps enseignant et les cours sont communs et organiquement liés à l'enseignement minier;

attendu, en outre, que le siège actuel de l'école forestière supérieure, la ville de Selmeczbánya, n'est pas dans les conditions voulues pour suffire à toutes les exigences auxquelles doit satisfaire le siège de l'unique institut forestier ;

déclare que, avec son organisation et son siège actuels l'école forestière supérieure n'est pas à même de remplir efficacement toutes les tâches qu'à l'avenir on attend d'elle aussi bien sur le terrain de l'enseignement et du développement des sciences forestières, qu'en ce qui concerne les soins à donner à la littérature spéciale de l'économie forestière,

et estime, en conséquence, qu'il y a lieu de séparer complètement l'enseignement forestier de l'enseignement minier, et de créer, dans la capitale et pour l'enseignement forestier, une école forestière supérieure placée au niveau de l'université et pourvue de tous les moyens auxiliaires nécessaires.

Dans la question de l'organisation des stations d'expériences, le congrès prit enfin, la résolution suivante:

»Le congrès forestier, convoqué par les soins de la Société Forestière Nationale dans la capitale et à l'occasion du millénaire de la Hongrie, déclare à l'unanimité: attendu que les forêts hon-

groises constituent un trésor qui est appelé à augmenter la fortune de la nation et que, par conséquent, la valeur de ce trésor doit être accrûe, l'augmentation des revenus provenant de l'économie forestière exige d'une façon absolue que les stations d'expériences soient définitivement organisées».

»En conséquence, il invite la Société Forestière Nationale à faire, sur la base des études et travaux préparatoires déjà exécutés, au nom du congrès forestier et auprès du ministre de l'agriculture, toutes les démarches nécessaires pour amener l'organisation des stations d'expériences de l'économie forestière hongroise«.

Le zèle que la société déploya dans toutes ces importantes questions eut, comme nous venons de le dire pour le boisement des surfaces dénudées, tout le succès que l'on pouvait en attendre. C'est grâce à son action que le ministre de l'agriculture résolut la question des stations d'expérience en même temps qu'il termina le projet de loi sur la soumission au régime forestier de l'État des forêts communales et quelques autres forêts; de sorte qu'aujourd'hui il y a une station centrale d'expériences qui fonctionne à l'école forestière supérieure de Selmezbánya et quatre petites stations attachées, chacune, à l'une des quatre écoles spéciales de gardes-forestiers.

En ce qui concerne le mouvement que le congrès forestier réuni à l'occasion du millénaire de l'État hongrois suscita en faveur de l'enseignement forestier supérieur, il ne put, en attendant du moins, être suivi d'aucun résultat, car la solution de cette question occasionnerait à la nation de grands sacrifices. Dans le passé, l'action de la société avait, cependant, amené aussi des résultats immédiats dans ce sens. C'est ainsi qu'en 1870, elle obtint de la législature le vote de plusieurs bourses accordées aux élèves de l'école forestière supérieure et appelées à encourager les jeunes gens à la fréquentation de l'institut; plus tard, ce fut elle-même qui créa un fonds dont les revenus étaient destinés à constituer une bourse. Depuis 1866, elle accorde chaque année une bourse de 300 fl. à deux élèves de l'école dont le père est, ou était membre de la société.

Elle s'occupa également de l'éducation des gardes-forestiers et du personnel technique subalterne. En résumant les résultats

de ses délibérations dans un mémoire adressé au gouvernement, elle contribua, d'une part, à l'institution des examens spéciaux de garde-forestier, organisée conformément aux conditions du pays, et, d'autre part, elle provoqua la création des quatre écoles spéciales de gardes-forestiers existant aujourd'hui.

A un autre point de vue, l'action que la société engagea en faveur de l'enseignement spécial, coïncida avec celle qui avait pour but de développer la littérature spéciale et la vulgarisation des connaissances forestières.

En ce qui concerne la question de l'enseignement spécial, la société s'imposa la tâche de mettre à la disposition de celui-là les livres et manuels nécessaires. A cet effet, elle fonda des prix destinés à récompenser les oeuvres reconnues les plus utiles; ces prix sont payés, en partie, par les revenus de la fondation «François Deák» faite dans ce but, et, en partie, les recettes courantes de la société. Pour que les auteurs soient mieux récompensés, et afin que les intéressés puissent acquérir les livres au plus bas prix possible, la société se charge de l'édition des oeuvres spéciales que ses commissions jugent dignes d'être couronnées, et débite au bénéfice de l'auteur tous les exemplaires restés après recouvrement des frais d'édition. Par ce procédé la société provoqua, dès la première année de son existence, l'apparition de plusieurs oeuvres forestières et obtint qu'aujourd'hui il n'y a pas une branche des sciences forestières qui n'ait pas à sa disposition des oeuvres spéciales écrites en tenant compte des conditions spéciales du pays.

La société comprit aussi très bien que le développement, sur toute la ligne, de l'économie forestière ne pourrait être couronné de succès que par l'instruction et l'éducation de la classe des petits propriétaires comme du peuple en général, qui, tous deux, sont le moins enclins à faire des efforts pour s'approprier les connaissances forestières nécessaires. Dans ce but, elle ouvrit, dès la première année de sa fondation, un concours sur un manuel forestier populaire; en 1890, elle décida la publication de petits fascicules (6 à 8) qui traiteraient en langage populaire les connaissances forestières vulgaires; ces fascicules, parus jusqu'à présent à 5,000 exemplaires chacun, sont gratuitement répandus

et distribués par l'entremise des membres de la société, des autorités et des associations intellectuelles aux petits propriétaires et au peuple. Afin de faire pénétrer l'intérêt pour l'économie forestière jusque dans les plus basses couches de la population, la société publie des brochures populaires qui traitent certaines questions d'économie forestière sous forme de contes ou de nouvelles et qui sont distribuées gratuitement par l'intermédiaire des écoles élémentaires. Ces brochures ont parues jusqu' aujourd'hui en trois livraisons comptant chacune 30,000 exemplaires.

Ci-après la liste des oeuvres spéciales que la société a éditées et répandues à ses propres frais et qui sont représentées dans notre exposition.

Oeuvres éditées par la Société Forestière Nationale:

a) *Éditions indépendantes* :

1. *Jules Arató*: La belle histoire de Joseph Cseres et de Roze Boros, ou telle semence telle récolte. (1er fascicule de la littérature forestière ordinaire) Budapest, 1895. (1 volume).
2. » » Comment Julie Goedoer fut mariée, ou Dieu punit l'homme méchant (II^e fascicule de la littérature forestière ordinaire) Budapest, 1896. (1 volume).
3. *Maurice Boros*: Comment les paroles d'un fou devinrent vérité, ou intelligence vaut mieux que force. (III^e fasc. de la litt. for. ord.) Budapest, 1897. (1 volume.)
4. *Émile Belházy*: Un nouveau télémètre. — Budapest 1875. (1 volume.)
5. » » Manuel de l'aménagement des forêts. I^{ère} partie. Aménagement — Budapest, 1895. (1 vol.)
6. *Otto Cséti*: Arpentage forestier. (Oeuvre couronnée de 100 ducats) Budapest, 1888. (1 vol.)
7. *Louis Fekete*: Le chêne et sa culture (Oeuvre couronnée de 100 ducats) Budapest, 1888. (1 vol.)
8. » » Culture et plantage de diverses essences

- principales de la Hongrie. (Oeuvre couronnée de 50 ducats, 1^{er} fascicule de l'édition populaire). Budapest, 1889. (1 vol.)
9. *Louis Fekete* : Du semis et plantage forestiers. (Oeuvre couronnée de 40 ducats. — II^e fascicule de l'édition populaire) Budapest, 1893. (1 vol.)
10. » » Des soins à donner à la forêt et son exploitation depuis son origine jusqu'à sa coupe. (III^e fasc. de l'édit. pop.) Budapest, 1895. (1 vol.)
11. » » Aménagement de la forêt. (IV^e fasc. de l'édit. pop.) Budapest 1898. (1 vol.)
12. » » Exploitation de la forêt mûre à la coupe. (V^e fasc. de l'édition pop.) Budapest, 1898. (1 vol.)
13. » » Repeuplement des forêts marchant de pair avec leur exploitation. (VI^e fasc. de l'édit. pop.) Budapest, 1898. (1 vol.)
20. *Louis Fekete et Alexandre Mágocsy—Dietz* : Botanique forestière. (Tome I.) Botanique générale. (Tome II.) Systématologie botanique. Botanique détaillée. Géographie botanique. (Oeuvre couronnée de 200 ducats) Budapest, 1891—1896. (2 vol.)
21. *Jean Foeldes* : Les forêts à pacage. — La question des pacages en Hongrie, sa solution par l'économie forestière. (Oeuvre ayant obtenu des éloges) Budapest, 1895. (1 vol.)
22. *Ferdinand Illés* : Sylviculture (Oeuvre couronnée) Bude, 1871. (1 vol.)
23. » » Fixation du sable mouvant, son boisement et son utilisation. (Oeuvre couronnée de 40 ducats.) Budapest, 1885. (1 vol.)
23. *Ferdinand Illés* : (En collaboration avec Joseph Havas, le Dr. Géza Horváth et Eugène Vadas).

La question du gallinsecte de l'acacia en Hongrie. Instructions et indications concernant la physiologie du gallinsecte de l'acacia (*Iecanium robiniarum*), les dégâts qu'il cause et les méthodes de défense contre lui. Budapest, 1896. (1 vol.)

24. *Eugène Szabó.* Architecture forestière. (Trois parties.) I^{er} partie: Constructions civiles. (2 volumes). II^e partie: Construction des routes, des chemins de fer et des ponts. III^e partie: Constructions hydrauliques. (Oeuvre couronnée de 200 ducats. Budapest, 1898/99). La III^e partie (trois ou quatre volumes) est sous presse.
25. *Sigismond Szécsi:* Manuel de l'exploitation forestière. (Oeuvre couronnée de 100 ducats. II^e édition. (La première édition parut en 1884). Budapest, 1894. (1 volume).
26. *Charles Tagányi:* Archives des diplômes forestiers de la Hongrie. (En souvenir de l'exposition millénaire de la Hongrie.) Le premier volume comprend la période de 1015 à 1742; le II^e, celle de 1743 à 1807; le III^e, celle de 1808 à 1867. — Budapest, 1896. (Trois volumes).
27. *Gustave Tomcsányi:* Culture des plants forestiers. (Oeuvre ayant obtenue des éloges). — Budapest, 1889. (1 volume).
28. *Eugène Vadas:* La sylviculture. (Oeuvre couronnée de 150 ducats.) — Budapest, 1898. (1 volume).
- b) *Publications périodiques:*
1. Publications de la Société, Forestière Nationale, années: 1867—1870. (1 volume.)
 2. Annuaire de la Société Forestière Nationale, quatre volumes renfermant les années: 1867, 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

3. »Erdészeti Lapok« de 1862 à 1898. (37 années en autant de volumes.)
4. Almanach forestier de poche (Rédacteur: Alexandre Horváth), de 1881 à 1899. (19 années en autant de volumes.)
5. Bulletin des arrêtés forestiers (de 1881 à 1897, en sept volumes.)

En outre de ces oeuvres, il y en a qui, bien qu'elles ne fussent pas publiées par la société, peuvent néanmoins être considérées comme ayant été écrites à la suite des concours organisés par elle. En voici la liste:

Dr. Albert Bedő: Le garde-forestier, ou les lignes fondamentales de l'économie forestière, en questions et réponses. (Cette oeuvre fut couronnée du prix de la société, eut déjà sept éditions et constitue encore aujourd'hui la base de l'enseignement spécial des gardes-forestiers.)

Louis Fekete et Jules Soltz: Manuel de l'estimation forestière. (Oeuvre couronnée de 100 ducats par la société et ayant aussi atteint sa septième édition.)

Alexandre Márton: Aménagement des forêts à pacage, leur gestion et utilisation (couronné de 100 ducats).

En ce qui concerne le développement de la littérature forestière, la société fit encore beaucoup par la publication des «Erdészeti Lapok», revue mensuelle fondée en 1866, avant la création de la société, par Charles Wagner et Adolphe Divald, les deux vaillants pionniers de l'économie forestière hongroise et de la littérature spéciale y relative. En 1873, la société, en faisant cesser la publication des «Évkönyvek» (Annuaire) acquit le droit de propriété des «Erdészeti Lapok». Aujourd'hui les années parues de cette revue constituent déjà tout une petite bibliothèque formant une grande source de renseignements aussi bien pour forestiers fonctionnant dans leur service, que pour les gens qui cultivent les sciences spéciales.

En 1881, la société commença la publication de deux autres ouvrages: «*Le Bulletin des arrêtés forestiers*», recueil des tous les arrêtés et dispositions législatives d'intérêt général que le gouvernement publie sur l'économie forestière, et »*l'Almanach Forestier*

de poche (redacteur: *Alexandre Horváth*) qui, par la richesse des matières qu'il contient, s'est affirmé comme un manuel de poche très recherché.

La société ne perdit pas de vue non plus que l'économie forestière hongroise fût toujours dignement représentée aux expositions organisées en province, dans la capitale ou à l'étranger, où elle présente le développement de l'économie forestière hongroise conformément à son état actuel. A cet effet, elle se saisit de la question des expositions en donnant des conseils, encourageant et renseignant tout le monde, se chargea souvent même de leur organisation et installation, et parvint toujours, comme le prouvent les récompenses obtenues à ces occasions, à bien remplir le tâche dont elle s'était chargée. Elle prend elle même part à ces expositions, attendu qu'elle y envoie de nombreux exemplaires, formant toute une collection, d'oeuvres hongroises et étrangères traitant l'économie forestière hongroise. La dernière exposition à l'organisation de laquelle elle avait pris une part active, fut celle du millénaire dont la variété, la richesse et le contenu instructif furent reconnus par l'étranger même.

Nous ne pouvons ici passer sous silence les efforts que la société fit toujours en faveur du personnel actif au service forestier, dont elle s'efforça constamment de sauvegarder les intérêts matériels, de même qu'elle fit tout son possible pour venir au secours ceux qui se trouvaient dans la gêne, aussi bien au point de vue général qu'en ce qui concerne ses propres membres à elle.

A l'effet d'assurer les intérêts matériels et la situation de ceux qui ont fait choix de la carrière forestière, elle s'occupa beaucoup de la fondation d'une caisse de retraite et de secours appelée surtout à venir en aide à ceux qui, ne possédant que des emplois privés, sont exclus de tout droit à la retraite. Bien que, faute de moyens, la réalisation de cette idée par la société forestière fut toujours empêchée, celle-ci n'y renonça complètement que lorsque la question fut enfin résolue en commun pour les employés similaires de la branche parente de l'agriculture.

La société réclama à plusieurs reprises que l'on réglât les conditions de service et que l'on augmentât les appointements des employés forestiers de l'État. Ces efforts ne restèrent pas sans

résultat, car il est évident que c'est grâce aux réclamations et mémoires adressés au gouvernement par la société, que la loi IV de 1893 sur le règlement du salaire des fonctionnaires publics fut aussi étendue sur les employés du service forestier régis par des dispositions spéciales de l'ancienne loi, et c'est toujours à cette même action de la société que les jeunes gens, quittant l'école forestière supérieure, doivent faveur d'être admis au service de l'État dès leur sortie de l'école et en qualité de fonctionnaires publics.

En ce qui concerne les secours à donner aux membres de la société et à leurs familles, c'est à dire aux veuves et orphelins dans la misère, la société a fait trois fondations destinées à cet effet.

Les intérêts annuels de l'une de ces fondations qui porte le nom de «*Charles Wagner*», fondateur des «*Erdészeti Lapok*», membre de plus éminents et ancien vice-président de la société, sont destinés à venir en aide aux veuves et orphelins d'anciens membres décédés de la société.

Une deuxième fondation porte le nom du comte *Louis Tizza*, d'un homme ayant joué un grand rôle dans la vie publique du pays, d'un vrai ami de l'économie forestière hongroise portant depuis longtemps déjà le titre de président de la société; les intérêts de cette fondation sont destinés à secourir des membres de la société qui se trouvent dans une situation précaire sans qu'il y ait de leur faute.

La troisième fondation, dont le montant fut élevé à 20.000 couronnes par la société à l'occasion de la mort de Sa Majesté la reine, porte le nom de «*Fonds Elisabeth*» que la société compte toujours augmenter dans l'avenir et dont les intérêts annuels sont destinés au secours des orphelins d'anciens agents forestiers hongrois membres de la société.

Ce qui précède constitue un résumé sommaire de l'action que la société déploya depuis sa fondation; c'est là aussi les modes et les moyens qu'elle avait adoptés lors de sa formation et qu'elle ne cessa d'employer pour atteindre son but et remplir la tâche qu'elle s'était imposée. Bien qu'il soit impossible de contester que, en ce qui concerne les grandes créations, qui depuis une trentaine d'années furent réalisées sur le terrain de l'économie

forestière, de même que cette grande activité qui se manifeste en tous sens et qui assure un développement et des progrès de plus en plus sensibles à la sylviculture hongroise, le mérite en revient surtout à ces représentants du pouvoir qui y sont les plus compétents, c'est à dire au Parlement et au gouvernement hongrois dont les sages dispositions, le travail énergique et le zèle à toute épreuve ont tout fait pour atteindre ce but, il n'en est pas moins vrai, et personne ne peut le nier que, pour en arriver là, la Société Forestière Nationale a, en tous temps et toujours, fait tout ce qu'une société privée peut réaliser par les moyens dont elle dispose.

La classe des propriétaires forestiers, les autorités chargées de l'expédition des affaires forestières ainsi que le public spécial constitué par les agents et employés forestiers, c'est à dire ceux dont les intérêts doivent être sauvegardés par l'association en vertu même du but que celle-ci s'est posé, sont les plus aptes à juger combien l'action déployée par la Société Forestière Nationale et les résultats qui en furent la suite sont à même de contenter les exigences raisonnables. Et si, pour connaître l'opinion de ces cercles sur la société l'on peut prendre comme base la mesure dans laquelle celle-ci, depuis sa fondation, a su concilier l'appui moral et matériel des hommes du métier, le jugement ne peut être défavorable, car, l'augmentation constante de ses membres, de même que celle de sa fortune, démontre clairement que la Société Forestière Nationale gagna, d'année en année, de plus en plus la sympathie et le concours du public intéressé.

Et bien que le nombre des membres accuse une décroissance apparente dans l'année qui suivit la fondation de la société, cette circonstance s'explique par ce fait déjà mentionné que les membres de l'ancienne association forestière, restés nominalement sur la liste de la nouvelle, se retirèrent à la suite de la divergence d'opinion sur l'esprit de direction et ne furent rayés comme membres que l'année qui suivit la constitution définitive de la Société Forestière Nationale.

En réalité, le nombre des membres augmenta dès la formation de la société dans une forte proportion. A preuve, les chiffres qui suivent:

Le nombre des membres de la société était:

En 1867	---	---	---	---	de	653
» 1870	---	---	---	---	»	717
» 1875	---	---	---	---	»	760
» 1880	---	---	---	---	»	975
» 1885	---	---	---	---	»	1477
» 1890	---	---	---	---	»	1879
» 1895	---	---	---	---	»	2041
A la fin de 1898	---	---	---	---	»	2006

Le plus rejoyissant dans cette augmentation des membres est, sans contredit, celle des membres fondateurs qui enrichissent la fortune de l'association d'au moins 150 fl. par tête. Dans l'année de fondation, le nombre des membres fondateurs était seulement de quatre.

En 1867	il	était	déjà	de	113
» 1870	»	»	»	»	194
» 1875	»	»	»	»	290
» 1880	»	»	»	»	512
» 1885	»	»	»	»	751
» 1890	»	»	»	»	852
» 1895	»	»	»	»	863
A la fin de 1898	»	»	»	»	860

La proportion constatée dans l'augmentation de la fortune de la société est encore plus favorable. La valeur de cette fortune était:

En 1867	de	17,000	en	chiffres	ronds
» 1870	»	43,000	»	»	»
» 1875	»	54,000	»	»	»
» 1880	»	124,000	»	»	»
» 1885	»	216,000	»	»	»
» 1890	»	310,000	»	»	»
» 1895	»	341,000	»	»	»
A la fin de 1898	»	364,000	»	»	»

Cette dernière somme comprend 97,300 fl. en titres, 47,122 fl. en obligations privées et 3,290 fl. en espèces; le reste est représenté par la maison de la Société Forestière Nationale, par sa bibliothèque et par les autres objets mobiliers appartenant à la société.

Cette situation favorable de la fortune de la société est naturellement en grande partie due à la grande économie qui y règne; mais c'est surtout au concours vraiment désintéressé — presque sans pareille dans l'histoire d'autres sociétés du pays — que la classe des propriétaires forestiers et, en particulier, les hommes du métier membres de la société lui prêtent, que l'on peut attribuer cette rapide augmentation de fortune et cette situation matérielle affermie de la société.

Cet accroissement de sa fortune permit à la Société Forestière Nationale de terminer la vingtième année de son fonctionnement par la construction et l'inauguration d'un magnifique palais formant sa propriété exclusive et perpétuelle. Ce bâtiment, vraiment digne de figurer dans une des plus belles parties de la capitale assurée à la société, d'une part, des locaux suffisants pour y remplir sa tâche sans être troublée, d'autre part, des revenus tels et représente un tel accroissement de valeur, qu'il repond largement au capital qui y a été consacré.

Dans la fortune ci-dessus énumérée de la société sont aussi comprises les fondations ayant une destination spéciale et dont voici les noms:

Fondation «François Deák»	13,750 fl.
» «Charles Wagner»	18,000 »
» «Louis Tisza»	25,130 »
» «Albert Bedő»	17,147 »
» «Reine Elisabeth»	10,000 »

Ces fondations dont l'emploi a été indiqué plus haut augmentent chaque année soit par des dons de particuliers, soit par les excédents annuels de la société.

La direction de la société incombe, en vertu de ses statuts, au président et au conseil d'administration, tandis que l'expédition des affaires est confiée au personnel de la société.

Le bureau est composé d'un président et de deux vice-présidents élus de trois en trois ans; l'un des deux vice-présidents doit toujours être un homme du métier. Jusqu'en 1896, le conseil d'administration était composé de 30 membres; au cours de la susdite année ce nombre fut élevé à 40.

Le secrétaire, le trésorier, le bibliothécaire et l'employé chargé des expéditions de l'administration forment le personnel de la société.



